

LA KANGOUCOURSE



MARTIGNE
RUNNING

DIMANCHE 14 AVRIL 2019



**DÉPART au complexe sportif
Martigné-sur-Mayenne (53)**

- ▶ 10h : course adultes - **poches gourmandes garanties aux 400 premiers inscrits**
10 bornes - 10 € dont 1 € versé à l'Association Un Pas Vers l'Autonomie 53 (unpasverslautonomie53@gmail.com)
- ▶ 11h15 : course enfants nés entre 2004 et 2012 (2€)



INSCRIPTIONS en ligne jusqu'au 12/04/2019 sur www.espace-competition.com
ou avant le 07/04/2019 sur martignerunning@gmail.com - martignerunning.fr
(supplément 3 € ensuite)

Crédit  Mutuel



Règlement de la Kangoucourse

Article 1 : Le départ sera donné le dimanche 14 avril 2019 à 10h00, aux abords du complexe sportif de Martigné. L'arrivée se fera au même endroit.

Article 2 : Cette épreuve est ouverte à tous les licenciés quelle que soit leur fédération et non licenciés nés en 2003 et avant. Les épreuves « jeunes » concernent les enfants nés entre 2004 et 2012.

Article 3 : Le retrait des dossards aura lieu au complexe sportif de Martigné le dimanche 14 avril 2019 de 8h30 à 9h45 pour les adultes et jusqu'à 10h45 pour les enfants. Un justificatif d'identité pourra être demandé.

Article 4 : Des vestiaires avec douches seront mis à la disposition des coureurs au complexe sportif de Martigné.

Article 5 : Le parcours adultes (10 km environ) : course en ligne sur bitume avec quelques parties en arène granitique, parcours composé de trois boucles identiques. Des ravitaillements seront disponibles à chaque fin de boucle et une collation sera offerte à l'arrivée.

Article 6 : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle des bénévoles de l'organisation et de tous les participants. Les licenciés FFA bénéficient des garanties couvertes par leur licence. Il appartient aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

Article 7 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité et l'intégrité physique des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve.

Article 8 : La remise des lots aura lieu au complexe de Martigné à partir de 11h40. Les 400 premiers inscrits sur la course adultes seront récompensés d'un panier garni.

Article 9 : La participation à la course implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Par son inscription, chaque participant donne droit à l'organisateur d'utiliser toute photo dans le cadre de la promotion de celui-ci ainsi que leur diffusion sur le site du club. La puce devra être restituée à l'issue de la course.

Inscription en ligne jusqu'au 12/04/2019 sur www.espace-competition.com

Ou en format papier

.....✍

Bulletin d'inscription

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Femme Homme Enfant

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : email :

N° licence FFA : (joindre une copie de la licence)

Non licencié (joindre une copie d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la course portant la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »)

Club ou Association :

Je m'engage à respecter le règlement de la course.

Date :/...../.....

Signature :

Bulletin à adresser avant le 7 avril 2019 :

- à Tanguy BEAUDOUIN 7, résidence du Clos Pommier 53470 Martigné-sur-Mayenne
- accompagné d'un chèque établi à l'ordre de « Martigné Running » (adultes : 10 euros puis 13 euros après le 8/04 dont 1 euro reversé à l'Association « Un pas vers l'autonomie 53 », enfants : 2 euros)
- accompagné du certificat médical (adultes et enfants) ou de la licence FFA